RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3M

Société civile immobilière
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 10, Boulevard du Colombier
35160 MONTFORT-SUR-MEU
980 871 024 RCS RENNES

_____

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2024

Le 30 décembre à 18 heures,

Les associés se sont réunis [redacted] en assemblée générale extraordinaire résultant de la réunion de l'ensemble des associés de la Société.

Jean-Paul PLESSIX, Gérant de la Société et représentant de la société ADVALLEX, associée, préside la séance.

Le Président constate que sont présents :

ACTU ELLES, société à responsabilité limitée au capital de 300 000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 400 320 727 RCS RENNES, ayant son siège social sis [redacted] représentée par Jean-Paul PLESSIX agissant en qualité de Gérant, détenteur de la pleine propriété de ..... 1 000 parts

ADVALLEX, société à responsabilité limitée au capital de 1 500,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 817 763 857 RCS RENNES, ayant son siège social sis [redacted] représentée par Jean-Paul PLESSIX agissant en qualité de Gérant, détenteur de la pleine propriété de ..... 1 000 parts

EURL 334, société à responsabilité limitée au capital de 1 500,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 843 962 002 RCS RENNES, ayant son siège social sis [redacted]

représentée par Anne-Lise BOUILLON agissant en qualité de Gérante, détenteur de la pleine propriété de ..... 1 000 parts

L'ARRONDI, société civile au capital de 1 000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 842 818 981 RCS RENNES, ayant son siège social sis au 6, les Terrasses du Canal, 35190 SAINT DOMINEUC, représentée par Floriane NOËL agissant en qualité de Gérante, détenteur de la pleine propriété de ..... 1 000 parts

PERNICE, société civile au capital de 1 000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 914 276 350 RCS RENNES, ayant son siège social sis La Grande Villatte, 35680 BAIS, représentée par Aurélie TIRIAU agissant en qualité de Gérante, détenteur de la pleine propriété de ..... 1 000 parts

Soit un total de 5 000 parts détenues en pleine propriété sur les 5 000 parts composant le capital social et disposant du droit de vote.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Gérants présents à l'assemblée :

- Madame Anne-Lise BOUILLON, Gérante, assiste à l'assemblée.
- Madame Floriane NOËL, Gérante, assiste à l'assemblée.
- Monsieur Jean-Paul PLESSIX, Gérant, assiste à l'assemblée.
- Madame Aurélie TIRIAU, Gérante, assiste à l'assemblée.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte du projet de résolutions.

L'assemblée, sur demande du Président de séance, reconnaît la validité de la présente assemblée en l'absence de convocation dans les conditions légales et statutaires, et ce du fait de la présence de l'ensemble des associés à ladite assemblée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet de cession de parts sociales et agrément de la société EQUATION en qualité d'associée,
- Réalisation définitive de la cession de parts sociales,
- Modification corrélative des statuts,
- Modification de la Gérance,
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION – PROJET DE CESSION DE PARTS SOCIALES & AGRÉMENT D'ASSOCIÉ

L'assemblée générale prend acte des projets de cession suivants :

ACTU ELLES envisage de céder à **EQUATION** la pleine propriété de cinq cents (500) parts sociales numérotées de 501 à 1 000 lui appartenant de la Société 3M,

ADVALLEX envisage de céder à **EQUATION** la pleine propriété de mille (1 000) parts sociales numérotées de 1 001 à 2 000 lui appartenant de la Société 3M,

EURL 334 envisage de céder à **EQUATION** la pleine propriété de mille (1 000) parts sociales numérotées de 2 001 à 3 000 lui appartenant de la Société 3M,

L'ARRONDI envisage de céder à **EQUATION** la pleine propriété de mille (1 000) parts sociales numérotées de 3 001 à 4 000 lui appartenant de la Société 3M,

PERNICE envisage de céder à **EQUATION** la pleine propriété de mille (1 000) parts sociales numérotées de 4 001 à 5 000 lui appartenant de la Société 3M.

L'assemblée générale décide, en conséquence et conformément aux dispositions légales et de l'article 13-2 des statuts de la Société, d'agréer en qualité d'associée :

> **EQUATION**, société par actions simplifiée au capital de 4 500,00 euros dont le siège social est sis au [redacted] en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés RCS RENNES, représentée par Jean-Paul PLESSIX, représentant ADVALLEX, Présidente, en qualité de Gérant.

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession définitive sera signifiée à la Société, ce qui devra intervenir avant le 31 décembre 2024.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – RÉALISATION DÉFINITIVE DE LA CESSION DE PARTS SOCIALES & MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

L'assemblée générale prend acte de la réalisation définitive des cessions susmentionnées en date de ce jour, et décide, en conséquence, de modifier l'article 7 des statuts dont la nouvelle rédaction suit :

« ARTICLE 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5 000,00 €).

Il est divisé en cinq mille (5 000) parts d'un euro de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 5 000, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

ACTU ELLES, à concurrence de la pleine propriété de cinq cents parts sociales, numérotées de 1 à 500,

Ci, ... 500 parts

EQUATION, à concurrence de la pleine propriété de quatre mille cinq cents parts sociales, numérotées de 501 à 5 000,

Ci, ... 4 500 parts

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social : ..... 5 000 parts »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION – MODIFICATION DE LA GÉRANCE

L'assemblée générale prend acte de la démission de leurs fonctions de Gérants, à compter du 30 décembre 2024, de :

- Anne-Lise BOUILLON
- Floriane NOËL
- Jean-Paul PLESSIX
- Aurélie TIRIAU

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer qualité de Gérante, pour une durée illimitée à compter du 30 décembre 2024 :

EQUATION, société par actions simplifiée au capital de 4 500,00 euros dont le siège social est sis au [redacted] en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés RCS RENNES, représentée par Jean-Paul PLESSIX, représentant ADVALLEX, Présidente, en qualité de Gérant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés présents et reporté dans le registre des assemblées générales.

ACTU ELLLES
Représentée par Jean-Paul PLESSIX



ADVALLEX
Représentée par Jean-Paul PLESSIX



EURL 334
Représentée par Anne-Lise BOUILLON



L'ARRONDI
Représentée par Floriane NOËL



PERNICE
Représentée par Aurélie TIRIAU